

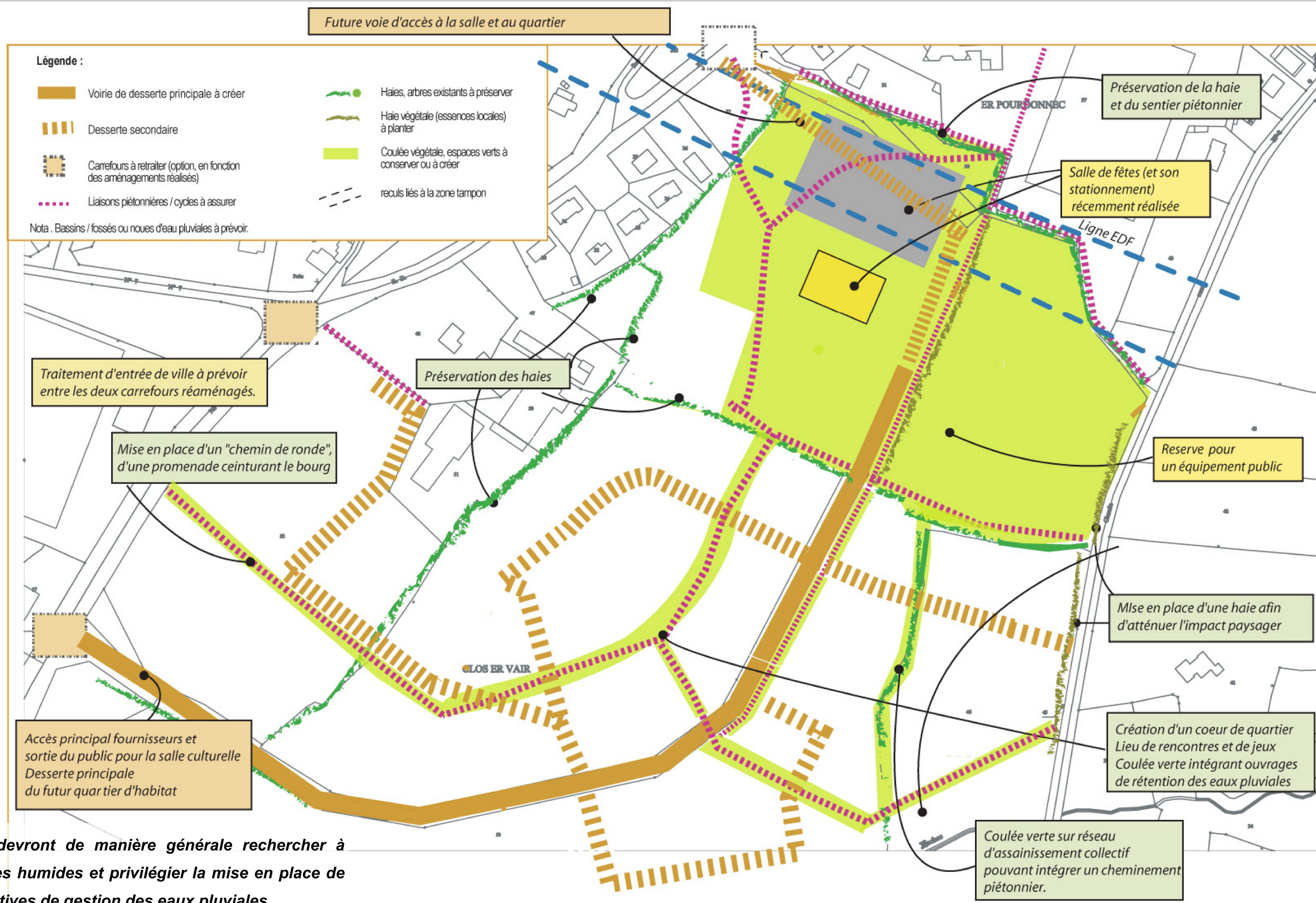
Commune de Berric

Département du Morbihan

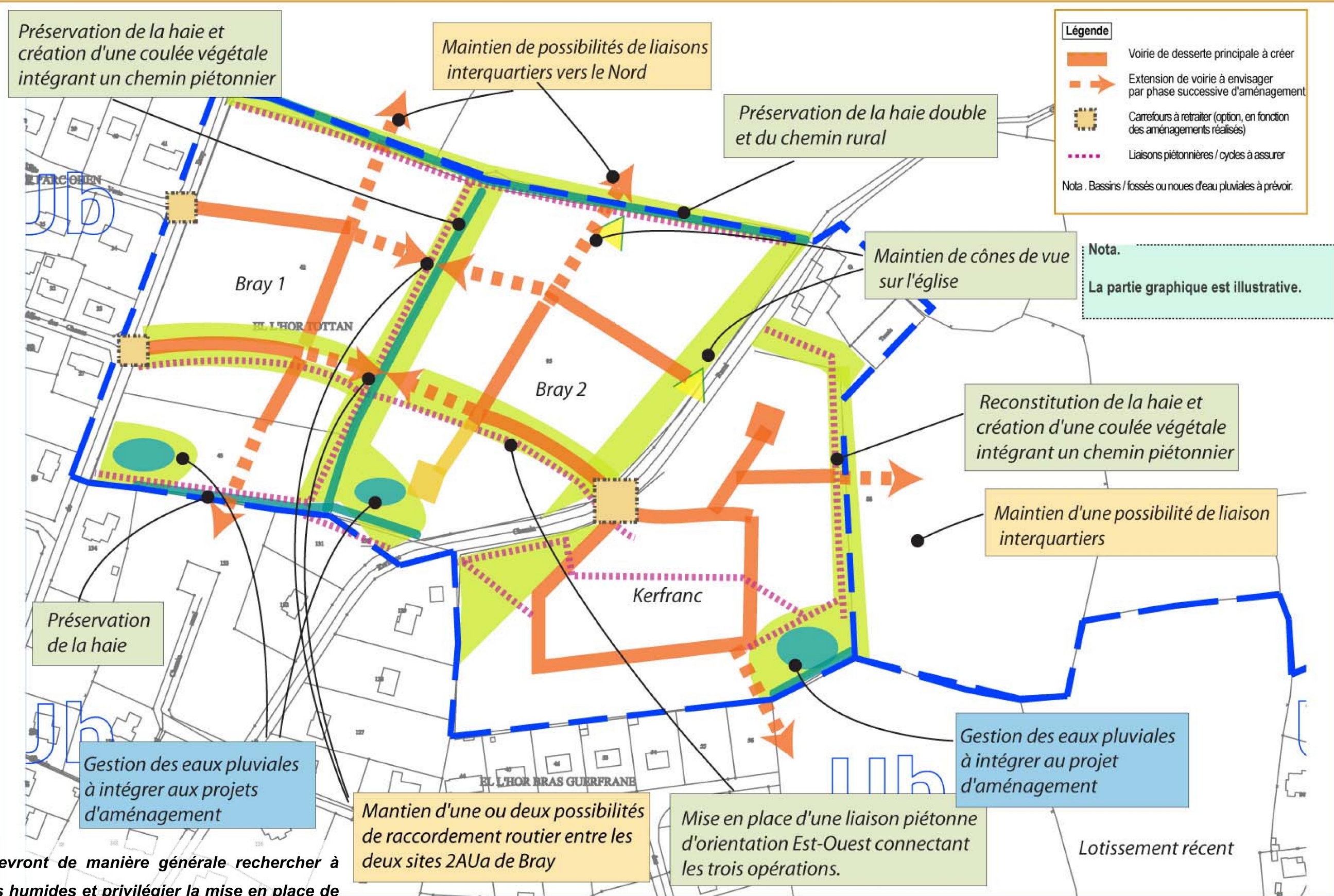
Modification du Plan Local d'Urbanisme

Pièce 2. Orientations d'aménagement modifiées

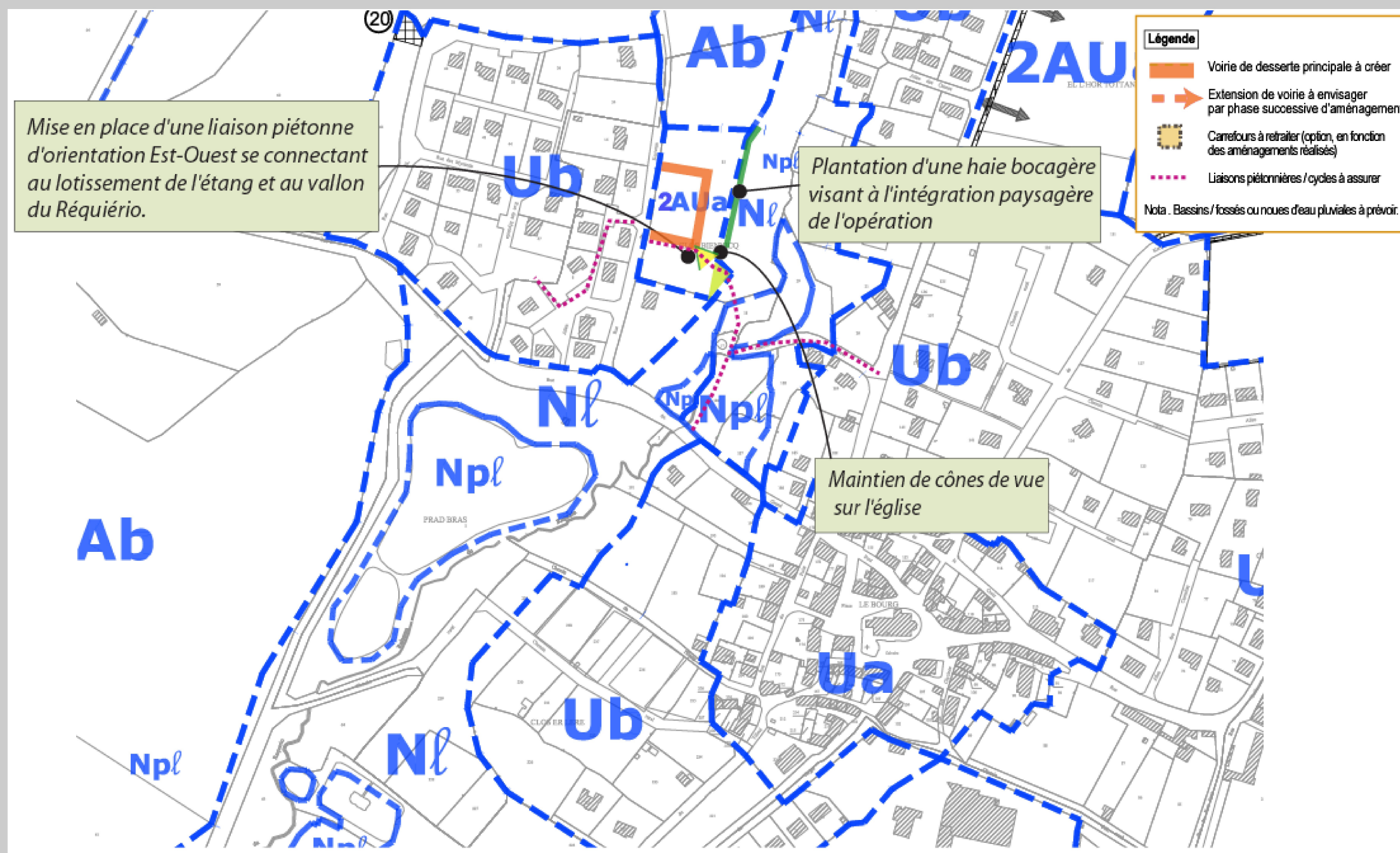
Approbation du P.L.U.	Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 02/09/2008
Modification n°1 du P.L.U.	Approuvée par délibération du Conseil Municipal le 31/01/2013



Les opérations devront de manière générale rechercher à protéger les zones humides et privilégier la mise en place de méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales.



Les opérations devront de manière générale rechercher à protéger les zones humides et privilégier la mise en place de méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales.



Les opérations devront de manière générale rechercher à protéger les zones humides et privilégier la mise en place de méthodes alternatives de gestion des eaux pluviales.

OAP / Secteur Lere-Blenec

SURFACE : 1,7 ha
ZONAGE : 1AU

Le site se situe à l'extrémité Sud-Est du bourg de Berric. C'est une plaine cultivée entourée de haies qui bordent des espaces habités, essentiellement composé des pavillons.

Le projet concerne le Secteur A : à développer à court terme et proche du bourg. Il doit engager une opération mixte et assez dense, avec des objectifs de logements diversifiés.

Échéances :

Secteur A : 2025-2031

PROGRAMME

	Densité	Nombre de logements à produire	Part sociale minimale
A	Mini 20 log/ha	32	25%

Mixité sociale :

Le projet devra comporter un minimum de 25% de logements locatifs sociaux. Il pourra comprendre une part supplémentaire en logements dits abordables ou en accession aidée.

Diversité :

Le programme devra composer entre différentes typologies : collectif, intermédiaire, individuel. Dans le cadre d'une distribution en lots, ils devront présenter des surfaces variées, de surfaces sensiblement différentes.



BERRIG